


Création de 446 places d'hébergement en santé mentale - Bonne nouvelle pour la santé mentale: un financement d'hébergement approprié désengorgera le système

vscript language="javascript1.2" src="http://www.newswire.ca/g/g/button/button_1.js">



 (<http://www.newswire.ca//www.pinterest.com/pin/create/button/>)

MONTRÉAL, le 8 déc. 2016 /CNW Telbec/ - L'Association des médecins psychiatres du Québec salue la décision du ministre Gaétan Barrette qui a annoncé hier un investissement 30,5 M \$ pour la création de 446 nouvelles places d'hébergement pour les personnes qui sont atteintes de troubles mentaux. Ces sommes étaient attendues depuis fort longtemps. Reste que pour la seule région de Montréal, cette annonce répond à seulement la moitié des besoins. Dans ce contexte, l'AMPQ demande au ministre de s'assurer que les sommes soient investies dans le type d'hébergement dont les patients ont le plus besoin.

Selon le rapport *Agir maintenant*, commandé par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal en juin 2013, 868 personnes étaient en attente d'un hébergement adapté à leurs besoins dont plus de 550 nécessiteraient des hébergements avec encadrement modéré ou intensif. Ce sont ces types d'hébergement qui manquent le plus. Résultat : à travers les hôpitaux du Québec, en moyenne 30 % des lits actifs sont bloqués par des patients en attente d'un hébergement adapté à leurs besoins et la durée d'attente de patients sur civière à l'urgence a grimpé.

Prioriser en fonction des besoins

Au cours des dernières années, le gouvernement a opté pour des formules d'hébergement plus économiques comme les logements autonomes subventionnés avec équipes de suivi d'intensité variable (SIV) ou de suivi intensif (SI) qui sont indéniablement nécessaires et qui ont démontré leur efficacité et leur efficience. Toutefois, ce type d'hébergement ne peut répondre aux besoins de toutes les personnes ayant des troubles psychiatriques sévères. Plusieurs d'entre elles présentent des déficits qui rendent leur vie autonome en logement excessivement stressante et génératrice de crises ou encore carrément impossible pour des raisons de sécurité, comme un manque de jugement concernant le risque de feu ou d'une incapacité à préparer ses repas, et ce, même avec des services de soutien d'intensité maximale. Il importe donc que le ministre s'assure que des places d'hébergement en ressources intermédiaires et de type familial plus structurées seront développées.

Plus d'imputabilité

Rappelons aussi qu'au cours des dernières années, la consolidation et la gestion des ressources résidentielles à Montréal n'ont rien fait pour améliorer l'accès aux soins. Au contraire, plusieurs étapes administratives ont été ajoutées à un processus déjà laborieux. Le développement de nouvelles ressources doit impérativement se faire en fonction des besoins des patients qui sont

présentement en attente d'un hébergement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Avant que les investissements promis par le ministre ne soient octroyés, il importe que les établissements qui sont responsables de l'octroi de ces sommes vérifient quelles sont les ressources d'hébergement dont le besoin est le plus criant avant d'ouvrir des places qui ne répondent pas à la demande. « *Nous souhaitons que le ministre s'assure de l'imputabilité des établissements et les médecins psychiatres sont prêts à collaborer activement à cet exercice* », a précisé la présidente de l'AMPQ, la Dre Karine Igartua.

«Pour un homme de 35 ans, schizophrène, fumeur et toxicomane, dont le comportement est grandement désorganisé, il peut être très difficile de trouver une ressource intermédiaire qui voudra l'accueillir. Des propriétaires de ce type d'hébergement imposent certains critères quant au profil de leurs résidents, ce qui a trop souvent comme conséquence de les exclure. Pourtant, c'est précisément ce type de clientèle qui a le plus besoin d'encadrement et d'un milieu de vie sécurisé, et ce, ailleurs que dans un hôpital. », a ajouté la Dre Igartua. L'absence de ressources adaptées à cette clientèle crée un engorgement dans les lits des hôpitaux et, dans plusieurs cas, devient un aller simple vers l'itinérance.

Selon nous, c'est en grande partie l'attribution inefficace des ressources qui réduit les services disponibles à la population dans leur ensemble. Les patients dont le suivi est fragilisé deviennent malades plus souvent, ce qui met une pression accrue sur les urgences et les unités d'hospitalisation, mais également sur les familles des malades.

À propos de l'Association des médecins psychiatres du Québec

L'AMPQ regroupe plus de 1 200 psychiatres qui pratiquent au Québec. Elle s'intéresse à l'organisation des soins en santé mentale et au cadre de travail des médecins psychiatres. L'AMPQ a notamment le mandat de promouvoir les normes professionnelles et scientifiques les plus élevées dans l'exercice de la psychiatrie. Elle œuvre aussi à transmettre au public une meilleure connaissance de la psychiatrie et de la santé mentale et à favoriser l'accès à des services psychiatriques pour toute la population du Québec.

SOURCE Association des médecins psychiatres du Qc

Renseignements : Christine Geoffrion, Bureau : 450-515-1445, Cell. : 514.424-4269, cgeoffrion@annickmongeau.com

Profil de l'entreprise

Association des médecins psychiatres du Qc

Renseignements sur cet organisme (<http://www.newswire.ca/fr/news/association-des->